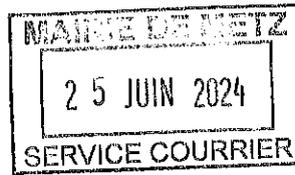




**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**



Metz, le 19 juin 2024.

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

Affaire suivie par : Astride ERMAN  
Tél : 03 87 34 33 27 – 06 71 51 60 28  
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire  
1 place d'Armes  
57000 METZ

**OBJET** : Opération de renouvellement des vis en entrée de station et du poste de relevage - Porter à connaissance – Affichage en mairie

**RÉF.** : Dossier CASCADE n° 57-2024-00357

**P.J.** : le courrier de recevabilité du dossier de porter à connaissance  
le dossier de porter à connaissance

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de «porter à connaissance» au titre de l'article R.181-46 du code de l'environnement déposé par HAGANIS concernant les travaux au niveau de la station d'épuration de Metz., est recevable.

Le projet prévoit le renouvellement :

- des 3 vis de relevage en entrée de station d'épuration : vis 1 (27/6/2024 au 26/08/2024), vis 2 (28/08/2024 au 16/10/2024) et vis 3 (été 2025);
- des 5 vis de relevage du poste intermédiaire de la station d'épuration de Metz : vis 1 (08/07/2024 au 28/08/2024), vis 2 (02/09/2024 au 17/10/2024), vis 3 (été 2025), vis 4 (été 2026) et vis 5 (été 2027).

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du courrier ci-joint adressé à HAGANIS valant avis de recevabilité. A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau,  
l'adjointe

Astride ERMAN



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

Metz, le 19 juin 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

Affaire suivie par : Astride ERMAN  
Tél : 03 87 34 33 27 – 06 71 51 60 28  
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

Monsieur le Directeur  
HAGANIS  
rue du Trou-aux-Serpents  
CS 82095  
57052 METZ cedex 02

**OBJET** : Opération de renouvellement des vis en entrée de station et du poste de relevage - Porter à connaissance – Avis de recevabilité

**RÉF.** : Dossier CASCADE n° 57-2024-00357

**P.J.** :

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception en date du 14 juin 2024 de votre dossier de «porter à connaissance» au titre de l'article R.181-46 du code de l'environnement concernant les travaux au niveau de la station d'épuration de Metz.

Le projet prévoit le renouvellement :

- des 3 vis de relevage en entrée de station d'épuration : vis 1 (27/6/2024 au 26/08/2024), vis 2 (28/08/2024 au 16/10/2024) et vis 3 (été 2025);
- des 5 vis de relevage du poste intermédiaire de la station d'épuration de Metz : vis 1 (08/07/2024 au 28/08/2024), vis 2 (02/09/2024 au 17/10/2024), vis 3 (été 2025), vis 4 (été 2026) et vis 5 (été 2027).

Après examen, je vous informe que le dossier est **recevable**.

Cette opération devra être réalisée conformément au dossier déposé. La présente lettre clôt la procédure de "porter à connaissance".

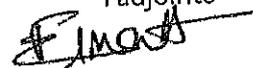
Copie de ce courrier sera adressé à la mairie de la commune de Metz pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ce document sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de porter à connaissance sera consultable en mairie.

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois,

conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique. (<https://www.telerecours.fr/>).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau,  
l'adjointe



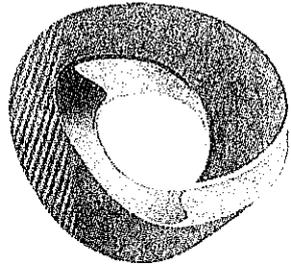
Astride ERMAN

Copie transmis pour information à :  
- LVRD

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)



**Haganis**

## **LORRAINE VOIRIES RESEAUX DIVERS**

**Dossier de porté à connaissance**

**Opération de renouvellement des :**

- 3 vis de relevage de la STEU (PR202)
- 5 vis de relevage du poste intermédiaire (PR439)

V5 : 2024/06/12



**DOSSIER DE PORTE A CONNAISSANCE**

## Sommaire

<b>II. IDENTIFICATION DEMANDEUR : HAGANIS 440 784 353 00029 .....</b>	<b>3</b>
A) Demandeur.....	3
B) Responsable du dossier .....	3
<b>III.NOMENCLATURE .....</b>	<b>4</b>
<b>IV.SITES D'INTERVENTION .....</b>	<b>4</b>
<b>V. PLANNING PREVISIONNEL D'INTERVENTION.....</b>	<b>4</b>
<b>VI.TRAVAUX ET REPOSES APORTEES PAR HAGANIS POUR ASSURER LA SECURITE DU TRAITEMENT PENDANT LA DUREE DES TRAVAUX.....</b>	<b>5</b>
<b>VII.PERSONNES A CONTACTER EN CAS DE REJET AU MILIEU NATUREL SANS TRAITEMENT OU TOUT AUTRE PROBLEME ETRAINANT UNE POLLUTION DU MILIEU .....</b>	<b>7</b>

## I. RESUME NON TECHNIQUE

Établissement public à caractère industriel, HAGANIS est une régie de la Communauté d'Agglomération Messine, dotée de la personnalité morale, de l'autonomie financière et de la compétence traitement des déchets et de l'assainissement.

Le dossier de porté à connaissance porte sur les travaux de renouvellement du pompage de deux postes de la station principale de l'agglomération messine.

La station Principale de l'agglomération messine (025745200219) possède une capacité de traitement de 440 000 EH. Actuellement, la pollution moyenne journalière traitée par la station est de 240 000 EH. La station Principale peut ainsi aisément traiter les eaux de l'agglomération avec de la marge et d'excellents standards de traitement.

Les travaux envisagés sur la station principale de l'agglomération messine consistent à remplacer les 3 vis de relevage du poste d'entrée de la station d'épuration et les 5 vis du poste intermédiaire de 2024 à 2027. **Les travaux sont phasés de la façon suivante : mise en place d'un pompage de même débit que la vis renouvelée afin de compenser son arrêt pendant les travaux. Une fois que le pompage est installé et testé, HAGANIS engage les travaux de renouvellement de la vis.**

Le projet ainsi que le suivi et l'entretien des ouvrages seront assurés par HAGANIS.

## II. IDENTIFICATION DEMANDEUR : HAGANIS 440 784 353 00029

### A) Demandeur

**Maître de l'ouvrage : HAGANIS**

Rue du Trou aux Serpents – BP 82095

57052 METZ CEDEX 2

M. le Directeur Général - Tél. 03.87.34.40.00

Responsable du dossier : M. Thierry SIMON

### B) Responsable du dossier

**Assistant au maître d'ouvrage : LVRD**

7, rue du Château

57 645 Montoy-Flanville

Port : 06 30 22 13 34

Mail : [lvrld@orange.fr](mailto:lvrld@orange.fr)

Rédacteur du dossier : M. Jean-Charles DIETLIN



## VI TRAVAUX ET REPONSES APORTEES PAR HAGANIS POUR ASSURER LE TRAITEMENT PENDANT LA DUREE DES TRAVAUX

Dans la mesure où les eaux usées de la station principale sont actuellement relevées par un système satisfaisant de la fiabilité et de l'efficacité du système de relevage en place, Haganis souhaite maintenir des postes de relèvement principal et intermédiaire de la station d'épuration Principale. **Pour info de la station est de 136 576 m<sup>3</sup>/j et son débit maximal journalier de 191 355 m<sup>3</sup>/j soit 7 975 l/s.**

Lors du remplacement de chacune des vis sur les relevages des PR202 et du PR439, Haganis a installé un **pompage supplémentaire de même débit que la vis remplacée avec un groupe de secours) afin de sécuriser l'alimentation électrique du pompage par un réseau indépendant et sous astreinte pendant toute la durée de l'intervention pour garantir le traitement de l'effluent d'épuration. Ce pompage est assujéti, comme les vis, au niveau du collecteur amont.**

### Rappels

- le PR202 est équipé de 3 vis : 2 \* 4 500 m<sup>3</sup>/h et 1 \* 1 500 m<sup>3</sup>/h
- le PR439 est équipé de 5 vis identiques de 3 500 m<sup>3</sup>/h dont 2 pour la file eau, 2 pour la file effluent, et 1 pour la file effluent indifféremment aux deux files

Travaux	Risques	Réponses
Plusieurs vis à remplacer sur PR202 et 439	Arrêt de l'ouvrage sur différents postes	Phase de remplacement des vis
Travaux sur la partie électrique	Risque d'interférence avec les autres organes de la station	Identification des circuits électriques
Intervention nécessitant de l'énergie	Dépassement de la capacité électrique de la station	Évaluation de la capacité électrique de l'amont et mise en place d'un réseau indépendant
Intervention en hauteur	Chute pouvant entraîner l'arrêt d'un pompage	Mise en place de mesures de sécurité à l'opérateur

Dépose d'une vis	Perte du secours de la station	Mise en autono
Fonctionnement du groupe de secours	Défaut du groupe de pompage de secours	Essais interve Mise e systèm
Arrêt de l'arrivée de l'eau sur la vis par la mise en place des batardeaux	Augmentation de la durée de l'intervention	Mise e charniè
Nettoyage et curage des pieds de vis	Impact sur la durée de l'intervention	Réalisé équipé matière
Assèchement de la fosse en pied de vis	Impact sur la durée de l'intervention	Mise en pied de du piec
Démolition des bétons	Risque sur la structure	Mise e interve
Dépose et repose des moto-réducteurs et des équipements	Impact sur la durée de l'intervention	Démar le maté
Montage de la vis	Impact sur la durée	Engagu date de
Mise en service de la vis	Mauvaise mise en œuvre	Vérifica réducte
Troussage	Espacement entre béton et vis	Procéd du bét espace
Equipements définitifs	Fonctionnement de l'ensemble	Contrô permar Essais
Nouvelle Vis	Fonctionnement général	Tests s
Installations temporaires	Interaction avec nouvelles installations	Démor secour

**VII. PERSONNES A CONTACTER EN CAS DE REJET AU  
MILIEU NATUREL SANS TRAITEMENT OU TOUT AUTRE  
PROBLEME ETTRAINANT UNE POLLUTION DU MILIEU**

**DDT : Me ERMAN Astride :**

[astride.erman@moselle.gouv.fr](mailto:astride.erman@moselle.gouv.fr)

03 87 34 33 27

06 71 51 60 28

**AERM : Me PLUMECOCQ Nadège**

[Nadège.plumecocq@eau-rhin-meuse.fr](mailto:Nadège.plumecocq@eau-rhin-meuse.fr)

03 87 34 47 00

**OFB : Permanence / astreinte**

[sd57@ofb.gouv.fr](mailto:sd57@ofb.gouv.fr)

06 99 21 79 63